

Dol par réticence dolosive en l'absence d'obligation précontractuelle d'info

Par noevans, le 10/06/2020 à 02:13

Bonjour à tous,

Une question me laisse assez perplexe : pour caractériser le dol par réticence dolosive, faut-il préalablement une obligation précontractuelle d'information ?

Autrement dit, le dol par réticence dolosive peut-il être caractérisé en l'absence d'obligation précontractuelle d'information ?

Nombreuses sont les réponses que j'ai pu trouvées sur internet, mais aucune réponse concrète et définitive n'est tranchée sur le sujet.

En vous remerciant de votre réponse,

Par Lorella, le 10/06/2020 à 10:04

Bonjour

Ici une fiche DALLOZ

https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/reticence-dolosive-rappel-des-elements-constitutifs/h/82b62a38eccb1c1aa5b6590f8346aa70.html

[quote]

la réticence dolosive n'est jamais qu'une forme de dol : la réticence est intentionnelle, et c'est précisément ce qui la distingue du manquement à une obligation d'information.

[/quote]